

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jessica Thériault	Numéro de permis 2022070	Date d'inspection Le 25 janvier 2023	
Nom de l'établissement Garderie Les amis de Zoé		Numéro de téléphone (506) 863-5023	
Adresse 11 rue Cyr Saint-Léonard NB E7E 1X9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des médicaments (aucun), des dossiers administratifs tenus sur les lieux, de la santé et de la sécurité.
Observation de la fin de la sieste, du lavage des mains et de la collation.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 janvier 2023

Date

original signé par
Jessica Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 janvier 2023

Date